



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demands de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune d'AVRIL-SUR-LOIRE

Il sera procédé du vendredi 8 septembre 2023 à partir de 14h00 au mardi 10 octobre 2023 jusqu'à 18h00, soit pendant une période de 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative aux demandes de permis de construire, déposées par la société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT (siège social : 40-42 rue La Boétie – 75008 Paris), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire de la commune d'Avril-sur-Loire.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 46,47 MWc, comprenant 85 300 modules, 2 postes de livraison, 8 postes de transformation électrique et 2 locaux techniques, aux lieux-dits « La Jarrie », « La Praie », « Les Grands Chemins », « Le Pâturail de Baugy », « les Genetys », « La Varenne » (pour la zone Est) et « Le Pâturail Vernet », « Le Pâturail Chevaux », « Le Champ Gilet », « Le Genetos » (pour la zone Ouest) sur le territoire de la commune d'Avril-sur-Loire :

- pour la zone Ouest (14 ha) : d'une puissance crête de 10,41 MWc, comprenant environ 19 100 modules, 1 poste de livraison, 2 postes de transformation électrique et 1 local technique,
- pour la zone Est (31 ha) : d'une puissance crête de 36,06 MWc, comprenant environ 66 200 modules, 1 poste de livraison, 6 postes de transformation électrique et 1 local technique.

L'enquête publique concerne les communes d'Avril-sur-Loire, Decize, Druy-Parigny, Fleury-sur-Loire, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire et la communauté de communes Sud Nivernais.

Le dossier d'enquête publique (comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis du porteur de projet, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen) sera déposé à la mairie d'Avril-sur-Loire et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de Decize, Druy-Parigny, Fleury-sur-Loire, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Léger-des-Vignes, Sougy-sur-Loire, au siège de la communauté de communes Sud Nivernais ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet « Publications » – rubrique « Enquêtes publiques État »).

Le dossier sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique à la Préfecture de Nevers (Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE) sur rendez-vous, en téléphonant au 03.86.60.71.43 ou 03.86.60.71.46.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie d'Avril-sur-Loire ainsi qu'au siège de la communauté de communes Sud Nivernais (2 La Jonction à Decize), pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Jean CHAMPAGNAT, à la mairie d'Avril-sur-Loire, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr.

M. Jean CHAMPAGNAT, ingénieur agronome à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie d'Avril-sur-Loire les :

- vendredi 8 septembre 2023 de 14h00 à 18h00
- mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 18h00
- mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 18h00

et au siège de la communauté de communes Sud Nivernais les :

- jeudi 14 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
- mercredi 27 septembre 2023 de 9h00 à 12h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : Mme Gwenola ROULIN – société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT – 40-42 rue La Boétie – 75008 Paris (Téléphone : 06.73.72.82.93 – Courriel : gwenola.roulin@photosol.fr).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie d'Avril-sur-Loire, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.